



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 12 septembre 2016, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Rés. no
2016-232**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-233**

**Rés. no
2016-234**

**Rés. no
2016-235**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 8e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 8e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2016-236**

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-237**

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-238**

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoît dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie



N° de résolution
ou annotation

2016-239

**Rés. no
2016-240**

**Rés. no
2016-241**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Adoption du règlement n° 415-2016

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la 8e séance ordinaire tenue le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 415-2016, avec dispense de lecture.

7.2 Adoption du règlement n° 416-2016

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la 8e séance ordinaire tenue le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 6 septembre 2016 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé par M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 416-2016, avec dispense de lecture.

**Rés. no
2016-242**

7.3 Adoption du règlement n° 417-2016

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la 8e séance ordinaire tenue le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé par M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 417-2016, avec dispense de lecture.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-243**

**Rés. no
2016-244**

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 6 septembre 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 20 août 2016 et le 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 64 chèques présentés pour un montant de 103 359.65 \$ \$.

8.2 Approbation des modifications à la grille tarifaire du club de golf pour la saison 2017

CONSIDÉRANT le projet de modification soumis au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les modifications suivantes à la grille tarifaire du club de golf pour la saison 2017:

Produit	Prévente (avant le 1^{er} mai 2017)	Régulier
Carte de membre – Or	700 \$	800 \$
Carte de membre – Argent	550 \$	625 \$
Acompte privilège	 	180 \$

- ii. Que l'acompte privilège donne à l'adhérent les droits de jeux illimités pour le reste de la saison 2016.
- iii. Qu'en raison des privilèges consentis, l'acompte ne soit pas remboursé à l'adhérent, peu importe l'issu de la saison 2017.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-245**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.3 Priorisation des tronçons - Travaux de résurfacement de rues 2016

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-172 adoptée par le conseil municipale;

CONSIDÉRANT que l'opinion sur les couts probables de construction de l'ensemble des tronçons identifiés comme prioritaires s'élève à 602 125 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le montant disponible à la réserve financière pour les travaux de réfection des rues est de 261 203 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire la portée des travaux initialement prévus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De prioriser les tronçons suivants dans le cadre de l'appel d'offres :

Rue	Référence	Superficie
Rue Saint-Laurent	De l'intersection St-Gelais	999 m ²
	À chainage 0+112	
Rue Saint-Gelais	De n° civique 17	1 473 m ²
	À intersection Lessard	
Lessard	De l'intersection St-Gelais	1 120 m ²
	À l'intersection L'Abbé	
Rue Tremblay	De l'intersection Vallilée	1 648 m ²
	À l'intersection Église	
Rue Jean	De l'intersection du Parc	1 224 m ²
	À l'intersection du Festival	

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 Nomination d'un représentant pour la semaine de l'action bénévole 2017

**Rés. no
2016-246**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 23 au 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a formation d'un comité de travail pour la planification des activités dans la MRC et qu'il faut déléguer un représentant de la municipalité sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture à représenter la municipalité sur le comité de travail de la semaine de l'action bénévole 2017.

**Rés. no
2016-247**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-248**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h28.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.